

financières importantes. Une fois parachevé le 30 mars, ce règlement mettra fin à toutes les poursuites intentées contre le Conseil ou ses États membres partout dans le monde.

Le Conseil international de l'étain a suspendu le fonctionnement de son stock régulateur en octobre 1985. Cette décision a provoqué l'effondrement du marché de l'étain et a donné lieu à des demandes d'arbitrage et à des poursuites judiciaires mettant en cause le Conseil et ses États membres en Grande-Bretagne, au Canada et ailleurs. Les créanciers, des banquiers et des courtiers pour la plupart, voulaient récupérer les pertes qu'ils ont évaluées à plus de 1 milliard de dollars.